

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19471 - 75ÈME ANNÉE

Elections municipales

La responsabilité face aux deniers publics



Les dépenses d'investissement de la Région pour 2020 sont inférieures à 2009, alors que la population et les besoins ont augmenté.

L'actualité politique de la semaine écoulée a été nourrie par 3 événements d'inégale importance mais pose la question de la responsabilité face aux deniers publics. Il s'agit de la suppression par la Région de 248 millions d'euros de dépenses publiques en 2020, la recentralisation du RSA, le débat sur la présidence de la CINOR ouvert par le maire de Sainte-Suzanne.

1- le 30 janvier 2020, le Président de la Région a creusé un trou de 248 millions dans les dépenses publiques pour cette année. De nombreux secteurs vont souffrir de cette mesure d'austérité, inédite par son ampleur, 24 % par rapport à l'année dernière ! Dans 8 mois, en octobre, les mêmes décideurs devront débattre des orientations budgétaires pour 2021. Il n'y aura pas de nouvelles recettes. Le trou béant ne sera pas comblé. Les sec-

teurs déjà victimes vont terriblement souffrir. Des milliers de travailleurs vont se retrouver à la rue. C'est une perte sèche sur plusieurs années qui va pénaliser l'économie générale.

2- La "recentralisation" du RSA est effective depuis le 1er janvier 2020. Le Département a "rendu" à l'État la gestion du RSA-RSO, un enjeu d'environ 650 millions d'euros. La Guyane en avait fait de

même. Le Président du Département s'en est réjoui car il n'aura plus à sortir 60 millions d'euros annuellement pour combler le refus de l'État de compenser l'augmentation des charges de gestion du dispositif. Il semble même que le déficit cumulé s'élevait à un milliard. La Martinique et la Guadeloupe n'ont rien demandé. Mais comme le Conseil Constitutionnel a rappelé qu'il ne pourrait y avoir de rupture excessive entre les DOM, nous verrons rapidement les limites de la générosité spontanée et bienveillante de l'État à l'égard des élus Réunionnais. L'État ne joue jamais perdant !

3- C'est dans ce contexte qu'intervient le débat ouvert par le Maire de Sainte-Suzanne sur la Présidence tournante de la CINOR. Le Maire de Sainte-Marie lui a emboîté le pas en dévoilant dans la presse un contrat électoral négocié avec le Président Région. D'après lui, tout est plié, même si son comparse siégerait sur les bancs de l'opposition dionysienne. Flairant le piège, l'intéressé a botté en touche : "je n'ai pas de plan de bataille pour la CINOR", dit-il. (donc, l'un des deux ment. Lequel ?). "c'est un débat important, il viendra en temps et en heure. Ce n'est pas aujourd'hui mon sujet." C'est donc bien lui qui fixe le tempo ! La suite souligne un certain agacement de devoir justifier qu'il est en service commandé mais pas pour la population dionysienne dont il sollicite les suffrages. "ce qui importe aujourd'hui, c'est d'obtenir l'adhésion de la population de Saint-Denis".

Avait-il besoin de ce zoom ?

En effet, depuis sa décision abrupte de supprimer 248 millions d'euros, le 30 janvier, il profite encore du silence des professionnels. Aucune contestation des commerçants, des artisans, des associations et des entreprises devant

une perte directe de 250 millions de chiffres d'affaires ! Les chambres consulaires n'ont pas encore appelé leurs ressortissants à bloquer la Région. Il reste 4 semaines de campagne électorale pour que les Dionysiens se rendent compte que l'emballage brille mais dedans la qualité de la marchandise est mauvaise. Mais, un bon consommateur regarde toujours les détails cachés.

Le 30 janvier, pour la première fois depuis l'existence du Conseil Régional, les dépenses d'investissement sont passées sous la barre des 50 %. En 2010, les 2 tiers du budget régional étaient consacrés à l'investissement (64 %). Aujourd'hui, il aligne seulement 41 %. C'est une diminution de 23 points en 2 mandats ! Il veut exporter à la Mairie et à la CINOR ses méthodes en gestion de deniers publics. Comme moi, ses amis ont certainement constaté que les 396 187 000 euros votés en investissement, le 30 janvier 2020, sont inférieurs au 396 910 000 votés en 2009, à l'époque de l'Alliance ! A ce moment-là, nous étions au cœur de la crise mondiale du Subprime et de la folle envolée du prix du carburant. En 11 ans, (2009-2020) la population a augmenté, les besoins aussi. Mais les dépenses d'investissement ne suivent pas.

S'attaquer à la pauvreté multiforme

En liant les 3 événements, le moment est venu d'appeler à plus de responsabilité les élus réunionnais, actuels et futurs, face à la crise sociale structurelle. La diminution de 250 millions à la Région relève d'un manque total de maîtrise budgétaire. Dans un cas pareil, un directeur d'entreprise est viré pour incompétence. Au Département, si pour une surcharge de 60 millions, on retourne à l'État 640 millions de fonds publics, c'est qu'on ne voit pas au-delà

de son bout de nez. Quant aux Maires, ils devraient s'interdire d'occuper une autre fonction et consacrer l'essentiel de leur temps à s'attaquer au fléau le plus indigne dans une collectivité : la pauvreté multiforme.

L'expérience généreuse et solidaire du SIVOMR a vécu. Aujourd'hui, les intercommunalités ne servent plus les intérêts de la population ; c'est devenu des lieux d'affrontement de pouvoirs dérisoires et de trafics d'influences en tout genre. L'évolution a favorisé les grandes mairies et les grandes entreprises alors qu'au départ c'était un outil de développement durable au service des territoires. Pire, nous voyons le président de la CINOR se présenter contre son collègue dans une petite commune qui contribue à l'effort global de la politique intercommunale. Dans ce cas, il aurait dû démissionner au préalable. La victime avance l'idée saugrenue de désigner à la tête de l'interco un élu minoritaire d'une autre commune. Pour quelle politique sociale ? Ailleurs, CIVIS, TCO, CIREST et CASUD, c'est aussi le maire de la plus grande commune qui préside. Il faut mettre fin à cette dérive de cumul de pouvoirs.

Quand 24 maires et 2 présidents d'Assemblée disposent de 30 milliards à dépenser sur 6 années budgétaires, dans un contexte de 180 000 chômeurs, 42 % de la population sous le seuil de pauvreté et 260 000 scolarisés qui poussent, il est possible de dégager 10 % d'épargne pour amorcer une solution structurelle, valable pour tous. Je rappelle qu'il s'agit de faire bon usage de l'argent public.

Ary Yee Chong Tchi Kan

Edito

Les Réunionnais condamnés à rester des spectateurs de la France ?

Le ministre français des Affaires étrangères, Jean Yves Le Drian, sera à partir de demain dans notre région. Il doit se rendre à Maurice, Madagascar et au Mozambique, du 18 au 22 février 2020.

Le 20 février à Antananarivo, il participera à l'inauguration de la première antenne du Conseil Départemental de Mayotte à Madagascar. Cette antenne se situera dans l'Ambassade de France, précise «le Journal de Mayotte». «Outremers360» ajoute que cet événement a lieu dans le cadre de l'Année malagasy à Mayotte.

Cette visite chez nos voisins rappelle tout d'abord que pour le moment, la France est seule maîtresse à bord en matière de relations avec les pays les plus proches de La Réunion. Il est clair que cette tournée a deux objectifs : le déploiement de l'axe Indo-Pacifique visant à contrer la Chine, et l'appropriation par la France des îles Malgaches du Canal du Mozambique et de leurs richesses. Pas plus tard que le 13 février, Nosy Sambatra, appelée Ile Glorieuse par les Français, était encore à l'ordre du jour de l'agenda du président de la République. Emmanuel Macron a annoncé la création d'une réserve naturelle dans cet archipel. Cette méthode n'est pas sans rappeler celle des occupants britanniques des Chagos, qui ont eux aussi créé une réserve naturelle qui n'est qu'un obstacle supplémentaire à la décolonisation de ce pays et au retour de son peuple sur sa terre natale.

Rappelons que lors de sa tournée à Mayotte et à La Réunion l'an dernier, le président français avait marché sur une terre où sont enterrés des Malgaches, Nosy Sambatra, en prétendant que c'était la France !

L'escale d'un ministre français au Mozambique et à Madagascar touche deux pays proches des îles que la France a refusé de restituer à Madagascar lors de la fin officielle de la colonisation du pays en 1960, proches aussi de Mayotte où la France a maintenu son administration en dépit du choix des Comoriens d'être indépendants en 1974, lors d'un scrutin dont les règles avaient été faites par les autorités françaises !

Voilà pour le contexte, quant à la place de La Réunion dans cette visite ?

Tous ces échanges auront lieu loin des regards des Réunionnais qui sont pourtant les premiers concernés. Les Réunionnais seront-ils encore relégués au simple rang de spectateurs d'une stratégie qui leur est imposée ? Leur participation se limitera-t-elle à quelques élus et patrons soutenant la stratégie française ? Il est grand temps de changer de logiciel, car ce genre de visite contribue à montrer à nos voisins que les Réunionnais ne sont pas capables de discuter avec eux de sujets importants.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny

Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany

Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

In nouvo droi ? Sa i pé z'ète in bon n'afèr si lé bien améné !

Mé zami talèr-la moin té apré ékri mon kozman pou la rout.kosa i lé sa? Sinploman in provèrb pou komanté. Ousa i trouv sa ? Biensir dann In gran rézèrvoir d'sazèss tout bann pèp néna. Tout bann pèp néna zot disk dir avèk an mémoir in gran kantité kozman. Sa i nourri nout sèrvo é sa i aprann anou viv an parmi l'moun.

Mé oila, dann bann rézèrvoir d'sazèss néna bon kozman, mé néna osi lé pa bon. Si mi diré azot in pé i sava dann sans k'i fo pou la libérasyon imène, mé in pé galman i sava dann sans la dominasyon l'om par l'om. Ni pé di, bann kozman-la i akonpagn l'imanité dann son parkour pou ésèye élarzi la démokrasi, pou ranfors lidé la libérasyon lo zonn, l'égalité rant l'om épi la fam, lo droi bann zanfan, épi galman lo droi bann zanimo. Romark azot bien, ni pé kontinyé koz konmsa dsi bann zénéralité, ni pé z'ète dakor, mé si ni sava dan l'dir lé posib nou lé pi dakor ditou. Eya !

Mi rapèl in zour bann zoinalis la poz Paul Vergès in késtyon dsu lo maryaz pou toulmoun. Néna lontan sa, é dann tan-la mi pans bonpé d'moun lété kont lo maryaz rant demoun mèm sèks. L'èrla, Paul lété déza in vyé gramoun, é li la réponn solman sa : li la di lo zoinalis si sa i sava dann sans la konkète bann droi nouvo pou bann kategori mal konsidéré, li lé pour, pars li lé pour la konkète bann nouvo droi par l'imanité... Moin la antann ali di galman si sa i sava dann sans plis l'égalité rant lo moun, biensir li lé pour. Sa i fé tra vaye lo koko in n'afèr konmsa !

Lèss amoin, astèr dir azot in drol kozman. Sa téi éspass dsi la plas gouvèrnman lo vin désanm 1848. L'avé la fête parl pa, bann zansien zésklav lété apré roulé koko. I paré in zoinalis la poz la késtyon in z'ansien zésklav é la di ali : « Astèr ou lé lib, kosa ou i sava fé ? ». Lo ga la di : « Astèr mi sava ashté inndé zésklav pou travaye pou moin ! ». Zoinalis désinatèr la di ali : « Lésklavaz i égzis pi a partir d'zordi, alor ou i pé pa ashète zésklav ! ». Lo ga figir la asiz épi li la di : « Bin alor, i vo bien la pène pi ète zésklav si ou lé pa lib pou vréman ! ». Néna pou di la dsi mé moin m'arète la pou zordi. Ni artrouv !

Justin